République Française Département Sarthe Ville de Bonnétable



## Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 25 mai 2020

N	om	1
1	()[[	DIE

de Membres en exercice 27

de Présents 27

de Votants 27

date de la convocation : le 18 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle Mélusine de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents: Mme AUMONT Cindy, M. AVENARD Jean-François, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CABARET Carole, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme GUILLARD Lisiane, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, Mme FOULARD Sabrina, M. FROGER Jonathan, M. LECESVE Loïc, Mme MARKELOUFI Aline, M. PATAULT Laurent, Mme QUAGGIO Marion, Mme VENARA Jacqueline, M. VOGEL Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia DUPONT

## Ordre du jour :

- élection du maire,
- fixation du nombre des adjoints,
- élection des adjoints,

Suite à l'élection de M. Barré en tant que Maire (voir Procès-verbal ci-joint), ce dernier propose ensuite au Conseil de fixer le nombre d'adjoints.

## DÉLIBÉRATION N° 2020-47 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Bonnétable étant de vingt-sept, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser huit.

Vu la proposition de M. le Maire de créer huit postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,



**DÉCIDE** de créer huit postes d'adjoints au maire.

CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces huit adjoints au maire.

Suite aux élections successives du maire et de ses adjoints, Monsieur Vogel précède la clôture de la séance par M. le Maire par un discours remerciant les anciens adjoints et les anciens membres du conseil. Il annonce également les défis futurs que rencontrera la nouvelle équipe dans la période actuelle de crise sanitaire et économique.

Monsieur Barré clôture la séance en annonçant la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le lundi 8 juin à 20h dans la salle Mélusine de Bonnétable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Vu pour être affiché le 26/05/2020, le Maire, Frédéric BARRÉ

